

Selon les prescriptions émises par BiblioSuisse et conformément aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du Secrétariat d'État à l'économie, la Bibliothèque municipale de Porrentruy rouvre ses portes sous conditions.

Des mesures de protection ont été mises en place pour garantir la sécurité du public, comme celle des employé-e-s :

- Désinfection des mains obligatoire lors de l'entrée dans la bibliothèque.
- Distance suffisante à respecter entre les personnes de 2 mètres.
- Port du masque non obligatoire, mais recommandé pour les personnes vulnérables (pas de mise à disposition systématique).
- Les personnes présentant des symptômes de maladie doivent renoncer à se rendre à la bibliothèque.
- **Aucune obligation de retour des documents empruntés avant le 1.9.2020.**
- Tous les textiles (fauteuils, tapis, coussins, poufs) ont été retirés des zones communes et les meubles restants sont désinfectés régulièrement.
- Affichage des mesures de protection de l'OFSP et des mesures de protection spécifiques aux entrées des bâtiments (notamment la capacité maximale).
- **Capacité maximale de 15 personnes dans chaque secteur de la bibliothèque** (1 personne/10 m²). Limite régulée par des tickets plastifiés pour chacun des secteurs et désinfectés après chaque utilisation.
- Invitation à ne pas s'installer pour lire dans les locaux, ni s'y attarder.

Durée de présence limitée à 15 minutes par personne ou famille.

- Marquage des distances de sécurité au sol, dans les files d'attente et aux guichets de prêt.
- Files d'attente balisées par des barrières dès l'entrée de la cour de l'Hôtel-Dieu et filtrées en fonction du public (adultes – jeunes). Sens de circulation indiqué.
- Prêt et consultation de médias :
 - ⇒ Livres restitués à déposer par les lecteurs dans les espaces prévus, à l'extérieur de la bibliothèque.
 - ⇒ Après leur restitution, les médias sont mis en quarantaine 3 jours. Les documents réservés ou fortement attendus peuvent être désinfectés par les bibliothécaires et remis à la disposition du public immédiatement.
 - ⇒ Emprunts limités aux documents rangés dans l'espace « sain » de la bibliothèque (médias n'ayant pas quitté la bibliothèque pendant le confinement ou remis en circulation après une quarantaine suffisamment longue ou une désinfection de la couverture).

Pas de prêts interbibliothèques, ni de possibilité d'emprunter des documents placés en quarantaine.

- ⇒ Emprunts limités à **15 documents par lecteur-trice adulte ou jeune.**
- ⇒ Les journaux quotidiens sont retirés de l'offre de la bibliothèque, car leur consultation fréquente augmente le risque de transmission du virus. Les hebdomadaires et autres revues peuvent être empruntés et sont soumis aux mesures de quarantaine à leur retour.
- ⇒ Visites de classes interdites. Possibilité pour les enseignant-e-s de venir échanger personnellement leurs lots de livres pendant les heures d'ouverture.